

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge POUJARDIEU, Maire.

Présents : MM MMES POUJARDIEU, LITZELMANN, GARRIC, JEAN, JOUGUET, TRESCOS, ASO, RÉMY-POURQUIÉ, BÈGUE, BARBE, MARCON et CAMPODARVE

Excusés : MM. TAUZIN, NÉVI et MME PERAZZA

Procurations :

M. TAUZIN à MME LITZELMANN

M. NÉVI à M. BARBE

Mme PERAZZA à Mme JEAN

Secrétaire de séance : MME BÈGUE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil
- Délibération retrait délibération Taxe de séjour
- Délibération inscription dépenses avant vote du budget
- Délibération convention occupation local Bibliothèque
- Décision busage fossé impasse des Mésanges
- Avancement projet photovoltaïque Base de Loisirs
- Bilan gestion Base de Loisirs
- Arrêté circulation parking école
- Informations et questions diverses

1. APPROBATION COMPTE-RENDU DU 14 DÉCEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, après lecture, **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2021.

2. DÉLIBÉRATION CONVENTION SERVICE ADS

Monsieur le Maire rappelle aux membres que les dossiers d'urbanisme déposés en mairie sont envoyés, après enregistrement et vérification, au service des Autorisations des Droits des Sols (ADS) pour instruction et proposition de décision.

Avec l'élaboration du PLUi, le recrutement de techniciens, l'augmentation des dépôts de dossiers sur tout le territoire, le développement de nouveaux outils

etc..., la CDC du Réolais en Sud Gironde a été amenée à revoir le fonctionnement de ce service notamment en le faisant devenir payant. Une grille tarifaire est proposée pour chaque type de dossier déposé :

- Certificat d'urbanisme A (sur demande car sinon instruit par le secrétaire de mairie) : 21.00 €
- Certificat d'urbanisme B : 42.00 €
- Déclaration préalable : 73.50 €
- Permis d'aménager : 157.50 €
- Permis de construire : 105.00 €
- Permis de démolir : 84.00 €

Monsieur le Maire informe que l'instruction des dossiers déposés aurait coûté 2 163 € pour 2021 et 1 533 € pour 2020 (hors CUA car instruits par la Mairie).

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention d'instruction des dossiers ADS avec la CDC du Réolais en Sud Gironde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE**, à l'unanimité, cette convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

3. DÉLIBÉRATION RETRAIT DÉLIBÉRATION TAXE DE SÉJOUR

Monsieur Olivier Garric rappelle aux membres que la compétence tourisme ayant été transférée à la CDC du Réolais en Sud Gironde, c'est à l'EPCI qu'il revient de percevoir les taxes de séjour sur le territoire.

De ce fait, il convient dès à présent de retirer la délibération n° 20210608 fixant le montant de la taxe de séjour sur l'aire de camping-cars, celle-ci étant sans objet.

Monsieur Olivier Garric propose donc le retrait de cette délibération à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de retirer cette délibération.

4 DÉLIBÉRATION INSCRIPTION AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de Fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandants et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Il est proposé à l'assemblée :

Budget communal 2022 - Dépenses d'Investissement :

- 5 000 euros au compte 2315 (installation, matériel et outillage technique)
- 5 000 euros au compte 2135 (installations générales, agencements, aménagements des constructions)
- 20 000 euros au compte 2128 (autres agencements et aménagements de terrains) pour le règlement des factures à venir lors de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022 sur la base du montant cité ci-dessus.

5 - DÉLIBÉRATION CONVENTION OCCUPATION BIBLIOTHÈQUE

Madame Chantal Litzelmann informe le Conseil de la demande de Madame Céline Chenais, résidente du port, qui souhaite organiser des séances de baby yoga dans le local de la Bibliothèque. Madame Céline Chenais possède tous les documents nécessaires à l'exercice de cette activité (diplômes, assurance...). Les séances, durant lesquelles un maximum de 4 enfants seraient accueillis, auraient lieu le mercredi à partir de 11h, dureraient entre 45 et 60 minutes et le coût facturé aux parents serait de 8 euros.

Madame Chantal Litzelmann propose de fixer un tarif de location du local de la Bibliothèque. Un montant de 5 euros est proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de fixer au pris de 5 euros le montant de la location du local de la Bibliothèque pour l'exercice de l'activité baby yoga.

6 - DÉCISION BUSAGE FOSSÉ IMPASSE DES MÉSANGES

Monsieur le Maire informe les membres de la demande émanant d'un riverain de l'impasse des Mésanges afin que le fossé communal soit busé. Il présente un devis d'environ 900 HT euros pour le matériel. Les travaux seraient effectués en régie par le personnel communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de demander une participation de 200 euros pour chacun des 3 riverains de l'impasse et prendra le reste à charge.

Un courrier sera fait à destination des personnes concernées afin de leur exposer cette proposition et de la valider.

7 AVANCEMENT PROJET PHOTOVOLTAÏQUE BASE DE LOISIRS

Monsieur Olivier Garric fait un point sur l'avancement du projet photovoltaïque sur le parking de la Base de Loisirs. Toutes les sociétés consultées proposent sensiblement les mêmes types de contrats. Les frais sont à la charge de la société.

La pose d'un nouveau transformateur s'avère indispensable, notamment avec le nombre de résidants au port qui a augmenté la consommation électrique. Le coût d'un nouveau transformateur est d'environ 50 000 euros et avec les subventions possibles, reviendrait à 20 000 euros.

8 BILAN GESTION BASE DE LOISIRS

Monsieur Olivier Garric présente aux membres le bilan de gestion 2021 de la Base de Loisirs.

Recettes :

- Emplacement bateaux port : 55 200 euros (44 844 euros en 2020)
- Recettes aire camping-cars : 37 974 euros (17 000 euros en 2020)
- Loyer et charges restaurant : 10 486 euros

Dépenses :

- Gestion Aire Services : 6 139 euros

9 ARRÊTÉ DE CIRCULATION PARKING ÉCOLE

Madame Chantal Litzelmann informe les membres de la mise en place d'un nouveau sens de circulation faisant suite à l'aménagement du nouveau parking de l'école, et de la prise d'un arrêté municipal rendant tout cela exécutoire à compter du 28 février. Toute la signalisation a été mise en place par le personnel communal et la Gendarmerie a été sollicitée pour inciter les parents à respecter ces nouvelles règles de circulation.

10 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les membres qu'il a assisté à une réunion du SIVOS durant laquelle ont été abordés les comptes du syndicat. Il donne la parole à Madame Céline Rémy-Pourquié afin qu'elle explique au Conseil la future augmentation des participations aux communes (environ 9 000 euros de plus pour Fontet) dûe en partie aux dépenses d'énergie et à la masse salariale.
- Madame Marie Trescos fait un point financier sur les dépenses du Noël des enfants : 986 euros dépensés pour 52 enfants, soit 19 euros par enfant.
- Madame Marie Trescos informe les membres qu'une proposition de contrat a été envoyée au président de l'association VW Speed qui souhaite organiser une rencontre de véhicules Volkswagen à la Base de Loisirs le 10 décembre dernier et qui est resté sans réponse à ce jour. Monsieur Benjamin Barbe va le recontacter.

- Monsieur le Maire rappelle aux membres que la commune s'est équipée, il y a quelques années, d'une pelle mécanique qui est sous-utilisée, du fait notamment de son gabarit trop important. Peut-être serait-il souhaitable de le mettre en vente afin de pouvoir financer d'autres projets et notamment l'acquisition d'un mobil home qui permettrait, en plus d'héberger les surveillant de baignade pendant la saison estivale, d'être loué au même titre que le chalet et de générer des recettes supplémentaires pour la commune. Après débat, l'ensemble des membres est favorable à la vente de la pelle et à l'acquisition d'un mobil home.

22h25 : départ de Mesdames Audrey Bègue et Céline Rémy-Pourquié.

- Monsieur le Maire informe les membres qu'il a reçu un devis d'un montant de 7 000 euros pour la fabrication et la pose d'un portail automatique afin de créer une nouvelle entrée avec accès pour personnes à mobilités réduites à la Base de Loisirs. Le chantier est programmé à fin avril, après le vote du budget.
- Monsieur le Maire fait part de la demande de construction de terrasses au pavillon par le restaurateur. Les membres sont d'accord et les terrasses seront faites en régie.

22h45 : départ de Madame Géralde Jean

- Monsieur le Maire souhaite que la commission en charge des locations de la Salle des Fêtes s'organise afin d'assurer les états des lieux et les remises de clé lors de locations.
- Monsieur le Maire informe les membres que le recensement de la population s'est terminé dans les temps grâce au travail des agents recenseurs Mesdames Christiane Lamarque et Martine Valin, et que la population de Fontet a baissé d'une soixantaine de personnes.
- Monsieur le Maire rappelle aux membres les circonstances de l'accident mortel ayant coûté la vie à une jeune fontésienne, et de sa demande de mise en place rapide d'une signalisation informant du caractère dangereux du croisement dans l'attente de la construction d'un rond-point.
- Madame Chantal Litzelmann informe le conseil que l'inauguration de la rue Guy Campodarve est repoussée en raison d'un problème de date.
- Madame Chantal Litzelmann informe les membres que la première réunion pour les conseils de quartier aura lieu le 16 mars et le 25 mars pour le conseil des jeunes.
- Madame Chantal Litzelmann demande aux membres de lui communiquer dès à présent les photos et les articles qui devront figurer dans le prochain MiniFontésien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.